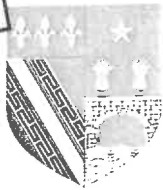


République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints
M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCART, Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, Mme Séverine STAB, M. Cyril CORNU, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, M. Philippe JOURNIAC représenté par M. Pascal LANDREAT, M. Gérald MANCE représenté par M. Mircéa CARUNTA-FOUCART, Mme Carole SEREND représentée par Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Julien SALLIC, représenté par Mme Marjorie PREVOT

Absent : M. Mamadou DIALLO

Secrétaire de séance : Denis DEFER

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 28

N° délibération : 2026-06-01

Date de la convocation : 28-05-2026

Date d'affichage de la convocation : 28-05-2026

Acte rendu exécutoire : 05-06-2026

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL2-SCE 2026146-0001 du 26 mai 2026 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes de l'Aube en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Le conseil s'est réuni et le quorum est atteint. Après constitution du bureau électoral, Monsieur le Maire est désigné Président.

Le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal annexé.
La liste unique suivante est proposée au vote et le scrutin se déroule à bulletin secret.

Nom et prénom de l' élu(e)	Liste	Mandat de l' élu(e)	Né(e) le	Lieu
Monsieur SINDRES-DUBOIS Laurent	Liste unique	Délégué	20/04/1970	MARSEILLE (13)
Madame HEUILLARD Véronique	Liste unique	Délégué	22/01/1965	TROYES
Monsieur DEFER Denis	Liste unique	Délégué	18/05/1964	TROYES
Madame PLAQUEVENT Cathy	Liste unique	Délégué	11/01/1956	TROYES
Monsieur HAILLOT Bruno	Liste unique	Délégué	11/09/1962	TROYES
Madame PINKOWICZ Janine	Liste unique	Délégué	03/10/1954	TROYES
Monsieur PALENGAT Jean-Michel	Liste unique	Délégué	25/02/1947	TROYES
Madame ROUSSARD Danielle	Liste unique	Délégué	09/04/1953	TROYES
Monsieur COSTE Christian	Liste unique	Délégué	08/06/1946	NEVERS (58)
Madame BARBERY Nicole	Liste unique	Délégué	06/02/1955	MENGEN (Allemagne)
Monsieur MANCE Gérald	Liste unique	Délégué	13/05/1966	TROYES
Madame STAB Séverine	Liste unique	Délégué	01/04/1978	TROYES
Monsieur VOILLEQUIN Vincent	Liste unique	Délégué	28/03/1982	BAR SUR AUBE
Madame PREVOT Marjorie	Liste unique	Délégué	20/09/1989	TROYES
Monsieur FREVILLE Didier	Liste unique	Délégué	29/03/1970	CHATENAY MALABRY (92)
Madame GUINOT-HARTERT Joëlle	Liste unique	Suppléant	17/01/1956	BAGNEUX LA FOSSE
Monsieur JOURNIAC Philippe	Liste unique	Suppléant	15/06/1962	MONTBELIARD (25)
Madame FERRIOT Sylvie	Liste unique	Suppléant	10/09/1964	TROYES
Monsieur SALLIC Julien	Liste unique	Suppléant	20/01/1988	TROYES
Madame PEUCH Alexandra	Liste unique	Suppléant	26/04/1971	TROYES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DESIGNER** les représentants tels qu'énoncés
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif en application de la présente délibération et à transmettre les Procès-Verbaux à Monsieur le Préfet.

Le Maire,

Pascal LANDREAT

